

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 23 février 2016, à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Jean Simon Levert, conseiller

EST ABSENTE : Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
 Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h30.

RÉSOLUTION 8519-02-2016
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Avis de motion – Règlement amendant le règlement numéro 241-2015 décrétant l'acquisition d'une rétrocaveuse et autorisant un emprunt
4. Octroi du contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
5. Signature d'une lettre d'entente avec le syndicat concernant la création d'un poste temporaire de journalier aux sports, loisirs et culture
6. Organisation du Festival brassicole - Autorisation de paiement
7. Période de questions
8. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 8520-02-2016
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2015 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement numéro 241-2015 décrétant l'acquisition d'une rétrocaveuse et autorisant un emprunt.

RÉSOLUTION 8521-02-2016
OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre le 5 février 2016, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Nortrax Québec Inc.	278 091.18 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Nortrax Québec Inc. est conforme au devis préparé par la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'OCTROYER à Nortrax Québec Inc. le contrat pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse au coût de 241 871.00 \$ plus taxes, totalisant 278 091.18 \$ le tout conformément à son offre déposée le 5 février 2016 et aux conditions édictées au devis ;

D'AUTORISER Monsieur Martin Letarte, directeur du service des travaux publics, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec.

Le présent contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des affaires municipales du règlement numéro 241-1-2016 amendant le règlement numéro 241-2015 décrétant l'acquisition d'une rétrocaveuse et autorisant un emprunt.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8522-02-2016
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE JOURNALIER AUX SPORTS, LOISIRS ET
CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite, pour la saison estivale 2016, créer un poste temporaire de journalier aux sports, loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec le syndicat ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) n'a pas d'objection à signer telle entente.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 35 visant la création d'un poste temporaire de journalier aux sports, loisirs et culture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8523-02-2016

ORGANISATION DU FESTIVAL BRASSICOLE - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et Plein la Caboché stratégie-marketing pour l'organisation de la deuxième édition du Festival brassicole des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement d'un montant de 1 250 \$ plus taxes est prévu le 1^{er} mars 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le paiement en date du 1^{er} mars 2016 ou en date de la signature de l'entente par le producteur si celle-ci est postérieure au 1^{er} mars 2016, de la somme de 1 250 \$ plus les taxes applicables, sur présentation d'une facture de Plein la Caboché stratégie-marketing.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 8524-02-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson de lever la présente séance spéciale à 18h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier